

RAPPORT N° 502 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 27 JUILLET 2025

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 19 au 26 juillet 2025. Il documente les cas de violations des droits de l'homme commises sur le territoire burundais.

Au cours de cette période, trois (3) personnes ont été assassinées dans les provinces de Bujumbura, Gitega et Butanyerera, tandis que trois (3) autres ont été grièvement blessées dans une attaque à la grenade dans la province de Bujumbura.

1. Violation du droit à la vie

- Le dimanche 20 juillet 2025, dans la matinée, le corps sans vie d'un jeune homme non identifié, âgé d'environ 25 ans, a été retrouvé sur la colline de Jimbi, en commune et province de Gitega.

Selon des témoins oculaires, le corps gisait dans une petite brousse, à proximité d'un sentier. Il présentait de nombreuses lésions à la tête ainsi que des traces de coups, laissant supposer que le décès est survenu à la suite d'actes de violence particulièrement brutaux. La dépouille a été transférée à la morgue de l'hôpital Sainte Thérèse (Béthanie) de Songa en vue d'une autopsie.

SOS-Torture Burundi appelle les autorités compétentes à diligenter une enquête urgente afin d'identifier la victime et de retrouver les auteurs de ce crime, pour qu'ils soient traduits en justice et sanctionnés conformément à la loi.

- Le mercredi 23 juillet 2025, aux alentours de 20 heures, des individus non identifiés ont perpétré une attaque à la grenade contre le domicile de M. Stany Sinahora, âgé de 67 ans, situé entre les transversales 9 et 10 du quartier Rusiga, zone et commune de Cibitoke, dans la province de Bujumbura.

Lors de cette attaque, son épouse, Mme Marie-Goreth Ntakirutimana, âgée de 50 ans, a été tuée sur le coup par l'explosion de la grenade. Le chef de ménage ainsi que deux enfants, Joyce Kamikazi Kambale (7 ans) et Love Hatungimana (12 ans), ont quant à eux été grièvement blessés.

Selon les membres de la famille, l'explosion s'est produite alors que les victimes prenaient leur repas du soir. Les personnes blessées ont été évacuées d'urgence vers l'hôpital de Cibitoke pour recevoir des soins intensifs, tandis que le corps de la défunte a été transféré à la morgue en attendant les suites de l'enquête.

SOS-Torture Burundi demande l'ouverture immédiate d'une enquête impartiale et approfondie afin d'identifier les auteurs de ce crime et de les traduire en justice, conformément à la loi.

- Le vendredi 25 juillet 2025, dans la matinée, des passants ont découvert le corps sans vie d'une femme non identifiée, attaché à un arbre d'eucalyptus sur la colline de Muhingira, commune de Matongo, dans la province de Butanyerera.

Selon les témoins oculaires, le meurtre aurait été commis ailleurs, et le corps déplacé à cet endroit dans le but de brouiller les pistes d'une éventuelle enquête.

Des habitants de la colline de Muhingira affirment avoir vu la victime pour la dernière fois la veille du crime, alors qu'elle accompagnait son enfant malade au centre de santé de Gatara. Le corps a été transporté à la morgue du centre de santé de Gakenke, où une autopsie devrait être pratiquée avant l'inhumation.

SOS-Torture Burundi appelle les autorités compétentes à diligenter une enquête immédiate, indépendante et approfondie, afin d'identifier la victime et les auteurs du crime, pour qu'ils soient traduits en justice et sanctionnés conformément à la loi.

Conclusion

Les événements documentés au cours de cette période témoignent d'une persistance inquiétante des actes de violence grave, notamment des homicides, des attaques ciblées contre des civils et des pratiques assimilables à des exécutions extrajudiciaires. Le recours croissant à des moyens violents, comme les grenades, ainsi que la cruauté observée dans certains meurtres, traduisent une dégradation continue de la sécurité et une banalisation de l'impunité.

L'inaction ou la faiblesse des réactions des autorités face à ces crimes renforce le sentiment d'abandon chez les victimes et leurs familles, et compromet gravement la confiance dans les institutions judiciaires et sécuritaires.

SOS-Torture Burundi réitère son appel pressant aux autorités burundaises pour qu'elles :

- ✓ Ouvrent des enquêtes impartiales, rapides et efficaces sur tous les cas signalés ;
- ✓ Identifient, arrêtent et poursuivent en justice les auteurs et commanditaires de ces crimes ;
- ✓ Mettent en place des mécanismes de prévention efficaces contre les violences et violations des droits humains.

Une lutte sincère contre l'impunité et une volonté politique réelle de protéger les droits fondamentaux restent indispensables pour prévenir la répétition de telles atrocités et restaurer la paix et la justice au Burundi.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.